



ARD

Alliance Républicaine pour le Développement

Journal Réalité - Edition mensuelle de Juin 2019 – République de Djibouti

Président du Haut Conseil de l'Alliance républicaine pour le développement (ARD) : Adan Mohamed Abdou

Directeur de publication : Mahdi Ibrahim God # Rédacteur en chef : Maki Houmed-Gaba

SOMMAIRE

EDITORIAL

Éditorial	
du directeur de publication	1
Communiqué de presse de l'USN	3
Communiqué de presse de l'ARD.....	4
Communiqué de presse de l'UDT.....	5
Aperçu de la tournée du Président de l'USN en Europe en juin 2019.....	7
Juin 2019 au fil du mois	7
Rapport de la commission de vérification des pouvoirs à la clôture de Conférence internationale du travail (OIT)	8
Communiqué de presse du Comité syndical francophone de l'éducation et formation...9	
« L'heure de l'alternance a-t-elle sonné à Djibouti ? » interview Afrikabia.....	10
Pétition de l'intersyndicale UDT/UGTD sur la liberté d'organisation et d'expression à Djibouti	12

*

**ALLIANCE REPUBLICAINE POUR LE DEVELOPPEMENT
ARD – FONDEE LE 2 AVRIL 2002 A DJIBOUTI**

*

www.ard-djibouti.org
realite_djibouti@yahoo.fr
[@ARD_Djibouti](https://twitter.com/ARD_Djibouti)

Page 1/12

EDITORIAL, par Mahdi Ibrahim God

UNE INDEPENDANCE PAS TOTALEMENT ACQUISE

Je vais encore réitérer que je suis outré, fâché quand beaucoup de mes compatriotes me posent la question « mais en fait pourquoi vous célébrez une indépendance qui n'a pas lieu d'être dans la situation d'après 1977 ».

Certes, ils ont quelque part raison vue la précarité de ce pays dont la pyramide des âges reflète une population jeune, majoritaire et totalement démunie, en plus de la disparité économique des régions qui composent notre pays.

Nous célébrons cependant à notre façon. Pendant que le régime des collaborateurs du colon fêtent avec les deniers publiques du Canada en passant par l'Europe et l'Afrique via les Ambassades et autres bureaux de représentations de la Mafia, ceux et celles qui croient fermement à cette indépendance acquise par le sang fêtent autrement...

Oui, c'est un engagement moral et citoyen pour les sacrifices donnés. Car, je ne veux nullement ici citer l'ensemble des combattants de la Liberté mais juste nommer deux hommes qui ont dénoncé aussitôt l'indépendance acquise le déraillement du train de l'Unité nationale et surtout de ses retombées négatives : les regrettés Ahmed Dini Ahmed et Mohamed Ahmed Issa dit Cheikho. .../...

Éditorial – Suite et fin

L'Honorable Moussa Ahmed Idriss prendra d'ailleurs les dispositions nécessaires pour un affrontement politique avec ces hommes et tant d'autres figurent historiques en 1981 pour faire aboutir les vœux de Djiboutiens pour la Liberté.

Ils finiront tous en prison sans jugements. C'était déjà sous la Présidence de l'oncle Gouled.

La continuité des répressions sont de plus en plus présentes sinon plus affutées. Toutefois, le combat, leur combat pour la Liberté se poursuit et ne s'arrêtera pas d'ici tôt. Pour preuve, cette justice inique qui emprisonne les enseignants et formateurs de nos jeunes et qui par leur courage ont juste mis en alerte le système des dérives de leurs responsables. Nous exigeons leur Libération immédiate et inconditionnelle.

Quant à la continuité de la Lutte engagée depuis les dérives autoritaires de 1977, oui elle est présente tous les jours sous toutes ses aspects. Nous travaillons pour une pression réelle et continue contre le système abject et vieux de Djibouti dans nos démarches auprès du monde libre.

C'est dans ce cadre que nous devons rendre un hommage à nos représentants syndicaux que sont Adan Mohamed Abdou et Mohamed Doubed Waiss qui ont démontré une fois encore depuis 1995 la mauvaise foi d'un régime malade qui ne reconnaît en rien les Droits des travailleurs dont la situation s'aggrave de jour en jour .

Le même hommage doit être rendu à Mon ami et président du Haut Conseil de l'ARD qui de part son temps limité a réussi en grande partie ses rencontres politiques et médiatiques.

Je ne peux oublier le Président de la Lddh, Monsieur Omar Ali Ewado qui mérite de diriger cette agence des Droits de l'Homme et qui est seul capable de relever le défi face au régime et assumer les responsabilités de cette instance dont je suis un membre fondateur avec le regretté Jean-Paul ABDI NOEL.

Enfin, de la Diaspora, nous représentons aujourd'hui une réelle force que les conditions d'expatriation pour des raisons économiques, sanitaires, scolaires, répressives et j'en passe, les a éloigné de son pays Djibouti. Ces Djiboutiennes et Djiboutiens de l'extérieur ont démontré leur solidarité face à l'usurpation du pouvoir Rpp en se mobilisant partout. Ces derniers temps la Diaspora a su s'organiser et accompagner la lutte du peuple partout où elle est présente, depuis la rencontre du Bourget. Elle a su démontrer à l'opinion internationale la nature réelle du régime djiboutien par les manifestations et autres actions face à chaque situation et notamment lors du faux procès contre le président du Frud Mohamed Kadamy.

Notre activisme est sans faille pour celles et ceux qui croient à la valeur de l'Unité dans une démocratie sûre et garantie. Nous devons user avec force et conviction les réseaux sociaux et la toile en permanence pour abattre ce régime liberticide gêné par la parole et l'expression du Djiboutien...

Notre combat doit continuer dans la confiance et la détermination en redoublant d'effort.

Mahdi Ibrahim God, directeur de publication



**UNION POUR LE SALUT NATIONAL
ARD-UDJ-PMP-PND**

Djibouti, le 13 juin 2019

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'USN
Les arrestations se multiplient à Djibouti**

Pas un jour ne se passe à Djibouti sans que les forces de répression du régime djiboutien n'incarcèrent d'innocents civils sous des prétextes aussi fallacieux qu'arbitraires. Que l'on soit fonctionnaires comme ces enseignants arrêtés il y a deux jours (MM. Kassim Abdoukader et Youssouf Hamid) dont les familles ne savent pas où ils sont incarcérés ou simples civils nomades comme ces mères et pères de familles arrêtés entre Pk20 et Boule près de Wea et jetés en prison depuis le début du ramadan, dont Mr Kheyre Ali Egueh. Trois femmes aujourd'hui libérées, Mmes Loula Ali Waiss, Moumina Ahmed, LoulaFarah Aden, avaient été détenues 40 jours sans jugement. Une autre femme enceinte, Oumalkheir Robleh Elmidit Boulo Qaren, a été arrêtée et libérée après un jour de détention. Kheyre Ali Egueh, arrêté le même jour que les femmes, est toujours détenu.

Ou encore ces cheminots licenciés en masse et emprisonnés pour avoir osé réclamer leurs salaires mensuels et indemnités en retard ou encore cet autre enseignant (Mohamed Moussa) suspendu et menacé de licenciement abusif imminent bien que la justice lui ait donné raison et gain de cause contre le ministère de l'éducation débouté mais qui continue à s'acharner contre lui sans aucune raison valable. Et ce sans citer ici d'autres citoyens arrêtés et incarcérés dans les mêmes conditions sans autre forme de procès et se trouvant à ce jour en liberté provisoire.

Il y a aussi confiscation par les forces gouvernementales de 8 véhicules (huit) de transport de marque Toyota à des habitants de Tadjourah sous des prétextes injustifiés de servir à déplacer des migrants alors que ces véhicules constituent le gagne-pain quotidien de leurs utilisateurs.

Cette dérive autoritaire du régime qui fait rage ces derniers temps ne se limite pas aux arrestations et détentions arbitraires mais se transforme en Far West dès qu'il s'agit des régions de l'Intérieur du pays. Ainsi à Dikhil il y a plus d'un mois et à Tadjourah il y a quelques jours ce sont les tirs à balles réelles qui constituent les bras armés de la répression et qui auraient causé aussi bien des morts (dont trois à Tadjourah-ville) que des blessés dans les deux chefs-lieux.

L'USN dénonce avec vigueur et condamne fermement et sans réserve ces dérives autoritaires s'exprimant contre ces violences aussi barbares que morbides et prend à témoin la communauté nationale et internationale au vu et au su de laquelle se passe cette barbarie inqualifiable.

L'USN exprime sa plus vive préoccupation quant aux conséquences qui ne peuvent que découler de ce recours sans mesure à la force et au déni de droit.

*



ARD
Alliance Républicaine pour le Développement

Djibouti, le 9 juin 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Décidément, les hommes en armes ont la gâchette de plus en plus facile, transformant certaines de nos régions en un vaste champ de tir à balles réelles, en toute impunité.

- Dans la nuit du 11 au 12 avril dernier, des civils ont été victimes de tirs à balles réelles non loin de Dikhil, au lieu-dit Shekayto
- Vendredi soir dernier, un véhicule civil était mitraillé à l'entrée de la ville de Tadjourah, non loin de la centrale électrique. Deux de ses occupants, des clandestins furent blessés lors de ces tirs à balles réelles
- Hier soir, donc samedi 8 juin 2019, toujours à Tadjourah toujours à balles réelles, un véhicule civil fut à son tour mitraillé : un communiqué de la LDDH (Ligue Djiboutienne des Droits Humains) fait état de trois morts, dont une femme, et de plusieurs blessés, tous des clandestins d'origine éthiopienne.

De toute évidence, les cibles sont ces voitures et non pas ces clandestins, qui arrivent à pied sans être nullement inquiétés par quelque contrôle que ce soit, jusqu'à l'entrée de la Ville-Blanche. Après le danger sanitaire qu'ils représentaient, voilà donc que ces semi-clandestins (puisque tolérés tant qu'ils sont à pied) d'origine éthiopienne, constituent désormais un risque sécuritaire pour tout ce qui roule à partir d'une certaine heure de la nuit.

Quelles qu'en soient les motivations (même crapuleuses), il est inadmissible que les forces de défense et de sécurité se comportent en milices ayant le droit de tuer en toute impunité. Le comportement laxiste, pour ne pas dire protecteur, des pouvoirs publics face à ces atteintes à la vie humaine traduit non seulement une absence de toute volonté pour juguler cet horrible trafic d'êtres humains, mais donne aussi à se demander si ce marché de l'exil attise des convoitises diverses et variées, voulant s'assurer leur part des sommes colossales générées.

L'ARD

- adresse ses condoléances aux familles des victimes et souhaite prompt rétablissement aux blessés,
- appelle la population de Tadjourah à la prudence et à la vigilance.
- condamne fermement ces intolérables violations des droits humains les plus élémentaires, dont le droit à la vie et à la sécurité,
- exige que toute la lumière soit faite sur ces assassinats et que les auteurs soient punis pour leurs crimes,
- somme l'OIM (Organisation Internationale pour les Migrations) de pleinement remplir sa mission humanitaire en s'élevant contre ces comportements criminels,

Le président du Haut-Conseil de l'ARD
Adan Mohamed Abdou

Union Djiboutienne du Travail

Avenue P. Pascal
B.P. 2767 - DJIBOUTI
Tél : 82 39 79 Fax :
E-mail : udt_djibouti@yahoo.fr



الاتحاد الديمقراطي للعمال

بناية بومسكال
ب.ب. 2767 - جيبوتي
تلفون : ...
فاكس : ...

وحدة - ديمقراطية - عدالة اجتماعية
Unité - Démocratie - Justice sociale

Cybercash 06/05/2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

Djibouti le 14 juin 19

L'Union Djiboutienne du Travail –UDT- condamne les mesures prises à l'encontre d'enseignants, sciemment étiqueté d'activistes, syndicalistes ou opposants : **MUTATION(S) ABUSIVE(S) ET HARCELEMENTS, SUSPENSIONS DE SALAIRES ILLEGALES, VIOLATION TOTALE DES DROITS FONDAMENTAUX DES TRAVAILLEURS...**

L'UDT est, de plus, sidéré par la politique de « **bunkérisation** » de ce département et qui consiste à ne réceptionner aucun courrier –demandes, plaintes, doléances et autres saisines etc.- de la part des enseignants sous sa tutelle, de ses usagers et partenaires sociaux. C'est le seul ministère où bureau d'ordre et secrétariat du Ministre vous diront **ne pas pouvoir réceptionner votre courrier ou enregistrer votre demande** d'entrevue ou rendez-vous **par crainte de leur hiérarchie**.

Ce ministère s'affranchit de toutes procédures, règlements, lois et ne s'embarrasse plus de légalité ni de justice. Pour preuve encore une fois : la suspension (en infraction totale des dispositions du statut général des fonctionnaires), depuis des mois, de la totalité du traitement mensuel d'un enseignant sur simple demande administrative du MENFOP adressée au Ministère du Travail

Cet enseignant, Mohamed Moussa, sera d'ailleurs déféré devant Conseil de discipline ce dimanche 16 juin 19 ; ceci, à la demande du MENFOP, exigeant, pour le moins (tenez-vous bien) sa radiation avec perte de pension pour : **VIOLATIONS DU DROIT DE RESERVE, MANQUEMENT A SES OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES et EXERCICE D'UNE ACTIVITE LUCRATIVE !!!**

*

.../...

Cette commission paritaire de la Fonction publique qui **est un organe consultatif** est saisi, consulté pour **siéger en conseil de discipline** et donner son avis sur la **culpabilité** (ou non !?) de M. Mohamed Moussa et les mesures de sanctions demandées. Elle se prononcera sur les points d'une affaire déjà jugée par une instance de justice dont, les décisions (exécutoires elles !) **priment sur celles de cette commission paritaire administrative**, qui, siégera, ce dimanche 16 juin 19, en conseil de discipline pour dire : **enfin EXIT Mohamed Moussa !!!?**

En outre un certain nombre d'enseignants ont été arrêtés et incarcérés ; dans un premier temps les raisons rapportés seraient, paraît-il, en relation avec une « fuite » de sujets du baccalauréat 2019, puis celles-ci seraient démenties par allocution du secrétaire général du MENFOP.

Toujours est-il que nous demandons aux autorités concernés toutes les explications nécessaires sur cette vague d'arrestations d'enseignants et les délits dont on les incrimine... Affaire à suivre !

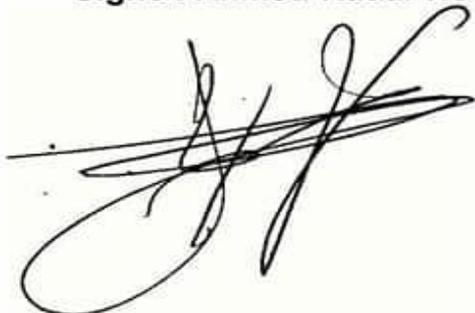
Nous sommes indignés et outrés par la **répression et le déni des droits dont sont victimes les cheminots** : arrestations détentions abusives et arbitraires de 37 d'entre eux libérés dernièrement et violations de leurs droits salariaux et contractuels en porte à faux avec la législation de travail en vigueur dont le code du travail et toutes les dispositions qui en découlent.

L'Union Djiboutienne du Travail exige la libération des enseignants, ainsi que des autres travailleurs qui seraient encore incarcérés !

Elle demande l'arrêt et la mise à terme définitif des pratiques quasi-automatisée de violations des textes légaux et des procédures réglementaires.

L'UDT exige la régularisation immédiate de la situation administrative et salariale de l'enseignant Mohamed Moussa ainsi que de tous les autres enseignants et travailleurs dont on aurait porté préjudice durant ces événements.

P/o du Secrétaire Général de l'UDT :
Adan Mohamed Abdou
Signé : Ahmed-Kadar Nour



Aperçu de la tournée du président de l'USN en Europe

Monsieur Adan Mohamed Abdou, président de l'USN et président du Haut-Conseil de l'ARD, a effectué une tournée en Europe du 15 au 28 juin 2019.

Il a été reçu à Genève à la 108e Conférence internationale du Travail où la délégation de l'intersyndicale l'UDT et l'UGTD, laquelle a joint à ses protestations son propre rapport détaillé sur la situation des syndicats à Djibouti.

M. Adan Mohamed a été reçu à Bruxelles par la commission des affaires étrangères de l'Union européenne accompagné des personnalités de la diaspora djiboutienne, notamment les représentants des formations de l'opposition djiboutienne ARD, FPC et UDJ.

Il a été reçu en France par le Président Jean-Hervé COHEN du Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation ainsi que par les secrétaires des syndicats CGT et CFDT dans leurs sièges respectifs à Paris. Il a été reçu enfin sur les plateaux d'information de Radio France internationale (RFI), de TéléSud et le journal en ligne Afrikaria.com.

Nous développerons dans le prochain numéro la teneur des échanges et programmes engagés à cette occasion.

Juin 2019 : au fil du mois

Conférence publique le 22 juin 2019 à Londres en l'honneur de M. O. Huffaneh, l'un des héros de l'indépendance, à l'occasion de la Commémoration de l'indépendance de Djibouti



+

Publireportage de Jeune Afrique sur Djibouti, une fois de plus. Olivier Caslin de Jeune Afrique doit être très fier. Il a repris le flambeau de François Soudan, le panégyriste historique d'Ismaël Omar Guelleh dans les pages de ce magazine à but très lucratif. Une synthèse / analyse en sera présentée dans un prochain numéro de Réalité. Il écrit par exemple, que la Commission nationale de la communication (CNC), « ce n'est pas du cinéma » ; a pour mission « d'assurer le pluralisme de l'information et un accès équitable aux médias ». « La commission et les neuf membres qui la composent ont passé leur baptême du feu lors des élections législatives de février 2018. » Et selon sa présidente : « La communauté internationale a reconnu notre impartialité et l'opposition, la qualité de notre travail. » !

Troubles politiques à venir à Djibouti selon la Coface

A travers son prisme d'analyse, où se mêlent des indicateurs sociaux, politiques et économiques, l'assureur-crédit identifie les tendances et les pays à surveiller. Selon cette approche, dans un continent en ébullition qui continue à effrayer les investisseurs, dix pays méritent un examen à la loupe : l'Angola, le Cameroun, **Djibouti**, l'Égypte, l'Éthiopie, la Mauritanie, le Mozambique, l'Ouganda, la RDC et le Tchad. Leur dénominateur commun est simple : dans un futur proche, ils peuvent « être ou continuer à être secoués par des troubles politiques », note la Coface.

Les cheminots djiboutiens en grève. Près de 160 salariés ont entamé un mouvement de grève dimanche 9 juin 2019 pour protester contre les conditions de travail qui leur sont réservées par la direction de la Société djiboutienne de chemin de fer (SDCF) où sont représentés les intérêts chinois qui ont financé et réalisé la reconstruction de la ligne ferroviaire reliant Djibouti-ville à Addis-Abeba. 9 détenus sont en liberté provisoire.

+

Rapport de la commission de vérification des pouvoirs à la clôture de la 108^e Conférence internationale du travail (OIT) le 21/06/2019

En ce jour de clôture de la 108^e Conférence internationale du Travail sous la haute visite de M Antonio Guterres Secrétaire général des Nations Unis. L'adoption des rapports ont lieu en cette séance. Ci-dessous l'extrait sur Djibouti dans le deuxième rapport de la commission de vérification des pouvoirs. Protestation concernant la désignation de la délégation des travailleurs de Djibouti

45. La commission a été saisie d'une protestation concernant la désignation de la délégation des travailleurs de Djibouti présentée par M. Adan Mohamed Abdou, secrétaire général de l'Union djiboutienne du travail (UDT) et M. Kamil Diraneh Hared, secrétaire général de l'Union générale des travailleurs djiboutiens (UGTD). Ses auteurs allèguent que le gouvernement a une fois de plus désigné des représentants de «syndicats clone» pour participer à la présente session de la Conférence et qu'il continue ainsi à usurper le nom de l'UDT et celui de l'UGTD. Ils arguent que cette situation illustre la persistance du gouvernement à défier les conclusions que la commission a émises de manière répétée. Ils ont également fait référence à un engagement – dont la concrétisation est toujours attendue – exprimé par le ministère de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation professionnelle tant devant la présente commission que devant le Bureau en ce qui concerne les droits des syndicats, la réintégration des syndicalistes et le paiement des arriérés de salaires qui leur sont dus. Ils ont appelé la commission à rendre une décision efficace et définitive en ce qui concerne la délégation des travailleurs de Djibouti.

46. L'UDT et l'UGTD ont joint à leur protestation leur propre rapport sur la situation des syndicats à Djibouti, rapport dont ressortent notamment les allégations et faits suivants: une mission à Djibouti a été organisée par le gouvernement pour un représentant de la Confédération syndicale internationale (CSI) mais les organisations protestataires n'en ont initialement pas été informées; la mission a été annulée par le gouvernement lorsque le nombre des représentants invités est passé d'un représentant de la CSI à plusieurs représentants syndicaux; la tenue des congrès respectifs de l'UDT et de l'UGTD a été interdite par le gouvernement et les syndicats qui leur sont affiliés ont été harcelés sans relâche, ce qui a conduit beaucoup d'entre eux à la dissolution. Les auteurs de la protestation ont également joint à l'appui de leurs allégations d'activités antisyndicales (politisation de l'activité syndicale, répression dirigée contre les syndicalistes et les grévistes) le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (à la fois le Résumé des communications d'autres parties prenantes et la Compilation) présenté dans le cadre de l'Examen périodique universel en ce qui concerne Djibouti.

47. La commission regrette que le gouvernement n'ait ni répondu à sa demande d'information ni fourni d'explication quant à son absence de réponse. Un tel manque de coopération de sa part réduit la possibilité pour la commission de s'acquitter des fonctions qui lui incombent en vertu de l'article 5, paragraphe 2 a), du Règlement de la Conférence. Comme elle l'a souvent rappelé, en l'absence de réponse, la commission peut décider d'examiner la protestation et d'ajouter foi aux allégations de l'organisation protestataire.

48. La commission observe avec une profonde préoccupation que, en dépit des conclusions persistantes et des mesures de suivi renouvelées par la Conférence à ses sessions antérieures, pour la seizième année consécutive, elle est saisie d'une protestation de l'UDT et l'UGTD contre la désignation de la délégation des travailleurs par le gouvernement de Djibouti. Elle note avec une vive inquiétude que la confusion continue de régner sur le paysage syndical à Djibouti et, en particulier, que le phénomène du «clonage» persiste.

49. Elle observe en outre avec une profonde préoccupation que les organisations protestataires décrivent une situation des **syndicats** qui semble se détériorer, et notamment une ingérence du gouvernement dans les travaux des congrès respectifs de l'UDT et de l'UGTD et une répression dirigée contre les syndicats de base. En conséquence, la commission exprime à nouveau de très sérieux doutes quant à l'indépendance de la désignation des représentants de l'UDT et de l'UGTD et à la représentativité de la délégation des travailleurs participant à la présente session de la Conférence. Elle regrette profondément que la mission proposée organisée dans le pays par la CSI a été annulée. En conséquence, la commission ne dispose pas des informations nécessaires et à jour qui lui permettraient de recommander avec une confiance absolue l'invalidation des pouvoirs de la délégation des travailleurs à la présente session de la Conférence.

50. Compte tenu de l'examen du cas de suivi (voir paragraphes 5 à 12), la commission appelle le gouvernement à apporter son concours à l'organisation d'une nouvelle mission dans le pays, dirigée par l'OIT, dans le futur proche. **FIN**

COMITÉ SYNDICAL FRANCOPHONE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION / Communiqué de presse

9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) Canada H1L 6P3 - allaire.luc@lacsq.org - Tél. : + 1 514 229 5324
46, avenue d'Ivry, 75647 Paris CEDEX 13, France - president@csfef.org - Tél. : +33 1 40 63 28 32
Site internet : www.csfef.org

Paris et Montréal, le 23 juin 2019

Communiqué de presse

Le CSFEF demande la relaxe des 7 enseignants arrêtés à Djibouti

Le Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF) a appris que sept enseignants ont été arrêtés à Djibouti, six sont accusés d'avoir divulgué les sujets du bac de la session 2019. Selon les informations que le CSFEF a recueillies auprès des deux syndicats de l'éducation SEP et SYNESED et de la centrale syndicale UDT, ces accusations sont totalement infondées.

Ces enseignants qui exercent leur métier avec sérieux et compétence dans les lycées de Djibouti n'avaient aucun moyen de se procurer des sujets par avance. Ils nient les accusations qui, par ailleurs, portent gravement atteinte à leur probité professionnelle. L'enseignante qui a voulu les soutenir a été arrêtée pour diffamation et si elle n'a pas été mise en prison c'est parce qu'elle est enceinte.

Aux côtés de la ligue djiboutienne des droits de l'homme (LDDH), du syndicat des enseignants et personnels de l'éducation (SEP), du syndicat de l'enseignement secondaire de Djibouti (SYNESED), de l'union Djiboutienne des travailleurs (UDT), de l'observatoire djiboutien pour la promotion de la démocratie et des droits humains (ODDH), le CSFEF apporte son soutien à :

M. Mohamed Samireh et M. Abdoul-Mahin Hassan, professeurs d'économie,

M. Youssouf Mohamed Hamid professeur de philosophie,

M. Moussa Djama Ali professeur d'Histoire/géographie,

M. Abdourazak Ibrahim et M. Kassim Abdoukader professeurs de mathématiques

Mme Oumalkhaire Farah Robleh, professeur de philosophie

Il exige leur relaxe immédiate.

Le CSFEF regroupe les syndicats de l'éducation de l'espace francophone, il fait partie de l'Internationale de l'Éducation

Contact : Président
Jean-Hervé COHEN
president@csfef.org

L'heure de l'alternance a-t-elle sonné ? Interview du président de l'USN Adan Mohamed Abdou sur Afrikarabia.com, 26-06-19

L'heure de l'alternance a-t-elle sonné à Djibouti ?

AFRIKARABIA.com
L'info en RD Congo et en Afrique centrale



Afrikarabia : L'arrivée surprise d'Abyi Ahmed en Éthiopie, le renversement du président El-Bachir au Soudan, et la situation délicate de l'économie djiboutienne bousculent le président Ismaël Omar Guelleh. Est-on arrivé à la fin d'un cycle ?

Adan Mohamed Abdou : C'est clairement une période de fin de règne à Djibouti, et nous le remarquons avec une accentuation de la répression. Ismaël Omar Guelleh se prépare à un cinquième mandat. Le changement politique en Éthiopie a eu un effet boule de neige dans la région, en faisant la paix avec l'Érythrée. Les alliances se recomposent entre l'Éthiopie, la Somalie, l'Érythrée, et même le Kenya, ce qui isole davantage Djibouti. Aujourd'hui l'Érythrée est redevenue fréquentable et Djibouti est un pays que l'on regarde désormais avec défiance. Nous avons de nombreuses bases militaires, et Djibouti est également au cœur du bras de fer entre la Chine et les Etats-Unis.

Afrikarabia : On a l'impression que le président djiboutien cherche une porte de sortie avant la présidentielle de 2021 et serait prêt à dialoguer avec l'opposition. C'est le sentiment que vous avez ?

Adan Mohamed Abdou : L'opposition a dialogué avec Ismaël Omar Guelleh a de nombreuses reprises. La rébellion armée du FRUD a dialogué à deux reprises avec le pouvoir, sans jamais que ces accords soient appliqués. Il a ensuite dialogué avec l'USN, toujours sans tenir aucun de ses engagements. Donc aujourd'hui, il n'est plus question pour l'opposition de dialoguer seul avec le président djiboutien. Il faut une médiation internationale. Nous ne lui faisons plus confiance. Pour l'instant, nous ne pensons pas qu'Ismaël Omar Guelleh soit capable d'entamer ce processus.

Afrikarabia : Quelles seraient vos conditions à une transition politique avec le président djiboutien ?

Adan Mohamed Abdou : Il faudra s'entendre sur une transition avec ou sans Ismaël Omar Guelleh. L'opposition devra se mettre d'accord sur la question. Il doit ensuite y avoir une Commission électorale (CENI) véritablement indépendante. Il faut également que tous les partis de l'opposition soient légalisés par le pouvoir et arrêter de créer ces partis « clones ». Ces partis dédoublés qui prennent le même nom que des partis d'opposition pour faire croire qu'ils ont rejoint le camp présidentiel. Enfin, il faut une tierce partie pour encadrer ce processus de transition.

Afrikarabia : Souhaitez-vous que la France s'implique dans un rôle de médiation entre le pouvoir et l'opposition à Djibouti ?

Adan Mohamed Abdou : Pourquoi pas. Il y a la France, mais il y a aussi dans la région l'Éthiopie. Nous avons toujours dialogué avec la France depuis le dernier ambassadeur qui a été renvoyé de Djibouti. Mais aujourd'hui, c'est plus compliqué. Nous avons l'impression que la France a peur que son ambassadeur soit de nouveau renvoyé du pays, et elle demeure donc trop attentive aux pressions du régime. Nous ne sommes pas contre un rôle de médiateur de la France, mais elle doit avoir une position plus claire. Parfois elle s'accroche à ce régime, parfois elle se rapproche de l'opposition.

Afrikarabia : En 2018, l'appel du Bourget a réuni à l'initiative du FRUD armé de Mohamed Kadamy, votre parti l'ARD, mais aussi d'autres partis d'opposition, comme le RADDE de l'ancien maire de Djibouti « TX », le CDU d'Omar Elmi Khaireh, mais aussi le PADD, le FPC, et l'UDJ. Où en êtes-vous dans cette volonté de rassembler l'opposition djiboutienne ?

Adan Mohamed Abdou : Le FRUD prône la lutte armée, alors que nous, nous prônons la lutte politique. Nous avons bien sûr le même objectif, mais nous n'utilisons pas les mêmes moyens. Nous avons répondu présent à l'appel du Bourget qui estime qu'il faut une transition politique à Djibouti. Après cet appel, nous avons pris l'initiative de recréer l'USN (Union pour le Salut National) pour regrouper l'opposition politique avec nous, en attendant que les autres soient prêts.

Afrikarabia : Quels partis vous ont suivi au sein de cette nouvelle USN ?

Adan Mohamed Abdou : Il y a l'ARD (Alliance Républicaine pour le Développement) que je préside, l'UDJ (Union pour la Démocratie et la Justice) de Said Houssein Robleh, le PMP (Parti pour le Mérite et le Progrès) de Abdourahman Djama Andoleh, le PND (Parti National Démocratique) d'Ismaël Abdillahi Doualeh.

Afrikarabia : De grands partis comme le MRD de Daher Ahmed Farah « DAF », le MoDel ou le RADD de « TX » ne vous ont pas rejoint ?

Adan Mohamed Abdou : Ces personnes nous ont dit qu'ils allaient nous rejoindre, mais qu'ils avaient pour priorité de réformer leur parti et de réfléchir un peu. Nous avons pris l'initiative de recréer l'USN pour combler un vide politique.

Afrikarabia : Vous avez bon espoir que le MRD et les autres vous rejoignent ?

Adan Mohamed Abdou : Bien sûr. Mais si pour certains le nom de l'USN est encore trop assimilé à l'échec des dernières élections, nous pouvons changer le nom de la plateforme, et même établir une nouvelle charte. On peut aussi se contenter d'un plan d'action commun pour créer les conditions d'une alternance politique. Tant que l'opposition ne sera pas unie, le pouvoir ne sera pas sérieusement inquiété. Pour la communauté internationale, il faut également qu'il y ait une alternative crédible à Djibouti... et donc une opposition rassemblée.

Afrikarabia : Avec l'ouverture politique en Éthiopie, les révoltes au Soudan ou en Algérie, vous avez l'impression que Djibouti est prête pour l'alternance politique ?

Adan Mohamed Abdou : Bien sûr. Le peuple djiboutien aspire maintenant à ces changements. Le peuple est mûr. Seulement, il y a la chape de plomb du régime et la force de la répression qui empêchent tout changement à Djibouti. J'ai le sentiment qu'aujourd'hui, une étincelle peut tout faire exploser

Pétition de l'intersyndicale UDT / UGTD : Liberté d'organisation et d'expression piétinée quotidiennement à Djibouti

NOTE DE L'INTERSYNDICALE UDT/UGTD A L'INTENTION DES HONORABLES DELEGUES A LA SESSION 2019 DU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

Le présent document est établi afin de demander aux honorables délégations réunies en cette session 2019 du Bureau International du Travail (BIT) d'adopter une résolution ferme à l'encontre du Gouvernement de la République de Djibouti pour violations systématiques du droit syndical depuis 1995.

EXPOSE DES MOTIFS

Petit pays de 23.000 km² peuplé de moins d'un million d'habitants, la République de Djibouti jouit à l'extérieur d'une aura géostratégique contrastant avec une situation intérieure désastreuse. Selon une récente actualisation en 2019 de la Banque Mondiale, « Environ 16 % de la population du pays vivait toutefois sous le seuil international de pauvreté (1,90 dollar par jours) en 2017. Le taux d'extrême pauvreté national officiel s'établissait à 21,1 % ». Au chômage touchant plus de 40% selon les chiffres officiels, avec d'énormes disparités entre les sexes et les régions, s'ajoute une précarité qui touche les salariés des secteurs privé comme public, dû à l'absence de toute forme de liberté syndicales et donc de défense des droits des travailleurs.

Cette répression contre les syndicalistes a débuté en septembre 1995, lorsque l'Intersyndicale UDT-UGTD voulut protester contre la remise en cause des acquis sociaux par l'application du programme d'ajustement structurel prôné par les institutions de Brettons-Woods. Toutes les organisations syndicales, continentales, régionales ou internationales connaissent la situation syndicale prévalant en République de Djibouti : le BIT, la CISA, la CISL, l'IE, l'OAT, l'OIT et l'OUSA, ont été saisi du dossier et vainement tenté une médiation. L'intransigeance du régime djiboutien et sa ferme volonté de subordonner l'action syndicale à ses exigences, dans une pure logique totalitaire, sont plus fortes que jamais, appelant, nous semble-t-il une réaction plus énergique de la part du BIT.

Il est donc temps de mettre un terme à cette impunité dure depuis bientôt 24 ans. Les dirigeants syndicaux licenciés à l'époque le demeurent toujours et sont jusqu'à ce jour interdits de travail et aucune pension de retraite n'est non plus versée à ceux qui ont atteint l'âge de la retraite. Toutes les résolutions et recommandations du BIT n'ont au contraire fait que renforcer le régime dans ses dérives autoritaires à l'encontre du mouvement syndical et de ses dirigeants leur imputant en plus le « crime » d'avoir osé se plaindre au BIT et de continuer à revendiquer leurs droits. Tout récemment, en pleine séance de l'Assemblée Nationale djiboutienne, le ministre du travail s'est même permis de traiter l'OIT et la CSI « d'organisations internationales étrangères qui se mêlent de ce qui ne les regarde pas et dont la république de Djibouti n'a pas peur et n'accorde aucune considération à leurs résolutions ».

Nous dirigeants syndicaux Djiboutiens, sommes vivement préoccupés par la patience ou le silence sans équivoque dont fait preuve la CSI, malgré nos alertes répétées et continues face à tant d'arrogance et de dénis manifestes de droits les plus élémentaires des travailleurs djiboutiens, le tout sur fond de violation flagrante de la liberté syndical. Cette situation nous inquiète d'autant plus que le régime djiboutien se targue devant qui veut l'entendre qu'il aurait convaincu, à sa manière, certains responsables syndicaux et du BIT, concernés de près par cette affaire syndicale et que les syndicalistes djiboutiens n'auront donc jamais gain de cause. Nos craintes sont légitimes, car dans aucun pays un conflit collectif ne saurait normalement perdurer tant d'années sans solution.

RESOLUTION : L'HEURE EST À LA FERMETE DU BIT

Au vu de cette situation dramatique, nous avons décidé de porter cette affaire syndicale de la plus extrême gravité devant tous les membres de l'OIT : gouvernement, travailleurs et employeurs mais aussi devant les Nations unies car, en plus des exactions qu'ils subissent venant du régime, nous, dirigeants et militants syndicaux djiboutiens sommes également victimes de non-assistance de la part des organisations et organismes internationaux dont est membre notre Intersyndicale UDT/UGTD.

D'autant plus qu'à l'heure où des régimes autoritaires tombent un à un dans la région (Éthiopie, Soudan et début de soulèvement en Érythrée) il nous semble évident que Djibouti ne saurait échapper à ce « soulèvement de la vie », selon la formule du François Mitterrand de Cancun. Quand tant de puissances occidentales et même l'Union Européenne, y installent des bases militaires, l'impunité dont bénéficie le gouvernement djiboutien, pratiquement le même régime depuis 1977, donc aucune alternance politique, au niveau de la communauté internationale peut légitimement prendre les allures d'une complicité liberticide.

S'il peut exister des « raisons d'État » donnant bonne conscience à ce silence international, ce n'est certainement pas au sein d'une instance chargée de défendre et de promouvoir la liberté syndicale, telle que le BIT. C'est pourquoi nous, délégués syndicaux Djiboutiens, prions instamment nos honorables collègues venus du monde entier, bénéficiant dans leurs pays d'une liberté d'organisation et de réunion que nous leur envions, d'adopter une résolution condamnant fermement le gouvernement pour ses atteintes répétées et systématiques à la liberté syndicale et au droit inaliénable des travailleuses et travailleurs de notre pays à s'organiser et se réunir afin de défendre leurs emplois et des conditions de travail décentes. **FIN**